

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 30 octobre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents:

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents:

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Lyria VERLET Messieurs Mathieu BENEZECH, Sylvain HAGER, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE.

<u>Délégués suppléants</u>: Messieurs Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE et Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL
Mme Marie LORENTE-AMEN donne procuration à M. Michel FARENC
Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer. Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

235-2023 Attribution marché MO – Suivi des travaux de réhabilitation de la STEP de Roujan

Vu l'attribution du marché de travaux de la station d'épuration de Roujan à l'entreprise SAUR par délibération n° 234-2023 précédemment votée par le conseil,

Vu la nécessité de retenir un cabinet d'étude pour les missions de VISA, DET et AOR dans le cadre du suivi des travaux de la réhabilitation de la station d'épuration de Roujan,

Suite à la consultation lancée par la Régie de l'eau le 19 octobre 2023 et propositions reçues ci-après :

CABINET	VISA		DET		AOR		TOTAL MISSION HT
	% du coût de réf des travaux	Montant HT	% du coût de réf des travaux	Montant HT	% du coût de réf des travaux	Montant HT	
AZUR ENVIRONNEMENT		5 000,00 €		20 000,00 €		5 000,00 €	30 000,00 €
GAXIEU	0,29	4 952,64 €	1,09	18 572,40 €	0,18	3 095,40 €	26 620,44 €
OPALE	0,35	5 946,00 €	1,09	18 517,25 €	0,32	5 436,35 €	29 899,60 €

Vu l'analyse des offres et validation par la commission des marchés en date du 30 octobre 2023

Il est proposé de retenir la proposition du cabinet GAXIEU domicilié 1 Bis place des Alliés – 34537 Béziers cedex – SIRET : 312 411 648 00081 pour un montant de 26 620.44 € HT soit 31 944.53 € TTC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE la proposition de la commission des marchés pour l'attribution du marché de Maitrise d'œuvre pour le suivi des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Roujan au cabinet GAXIEU domicilié 1 Bis place des Alliés 34537 Béziers cedex SIRET : 312 411 648 00081 pour un montant de 26 620.44 € HT soit 31 944.53 € TTC
- L'AUTORISE à signer le marché avec le cabinet d'étude citée ci-dessus ainsi que tout document relevant de ce marché de travaux.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget Régie Assainissement 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,